

Les plantes invasives à Saint-Orens

Diagnostic environnemental et position technique de Sone

→ La position de SONE

Trois plantes invasives dont une déjà fortement installée (La Jussie à grandes fleurs) constituent les **principales menaces actuelles** pour la commune.

***Jussie à grandes fleurs** : au lac des Chanterelles, les opérations d'arrachage manuel de la Jussie telles que réalisées en 2019 sont à renouveler régulièrement. Il s'agit de limiter le développement de cette plante installée depuis plusieurs années et dont l'impact est négatif sur la biodiversité du lac.*

***Ambroisie à feuilles d'armoise et Renouées asiatiques** : ces plantes invasives au fort impact négatif sur la santé (Ambroisie) ou sur la biodiversité (Renouées) ne sont pas encore réellement installées sur le territoire de la commune mais elles y ont récemment été observées, en de très rares situations. Des mesures sont d'ores et déjà à prendre dans ces situations de présence avérée. Parallèlement, une surveillance de l'arrivée de ces plantes est indispensable afin de pouvoir agir rapidement, seule façon d'empêcher leur installation et leur propagation.*

D'autres plantes invasives sont présentes sur la commune : des mesures de précaution sont à prendre mais elles présentent un enjeu moindre en termes de santé ou de biodiversité.

Contexte actuel

Le développement des plantes exotiques envahissantes appelées aussi plantes invasives est un phénomène en extension depuis plusieurs années sur tout le territoire français en raison en particulier de la multiplication des échanges (commerce, tourisme...).

SONE a réalisé récemment un point sur ce sujet (ppt « Flore invasive SONE 2019 ») en se basant sur des sources d'informations diverses (Conservatoire botanique, Nature en Occitanie...) et sur ses propres observations sur la commune voire au-dehors (Réserve Nationale Régionale Confluent Garonne Ariège).

Il en ressort que plusieurs plantes invasives sont déjà présentes sur la commune de Saint-Orens et que d'autres plantes invasives sont observables à proximité.

Compte tenu des impacts déjà existants ou du risque potentiel pour la santé ou la biodiversité que font courir ces plantes, SONE dresse ci-dessous un constat sur leur présence et présente une position concernant les précautions à prendre et les mesures de contrôle de ces plantes invasives

Constat environnemental

Plusieurs plantes invasives sont déjà présentes sur la commune de Saint-Orens : Jussie à grandes fleurs, Ambroisie à feuilles d'armoise, Renouées asiatiques, Séneçon du cap, plusieurs vergerettes, Robinier faux acacia et Ailante.

- **La Jussie à grandes fleurs** est présente depuis plusieurs années au lac des Chanterelles où sa pullulation a pour effet de réduire la biodiversité végétale et animale et de combler le lac. La Municipalité effectue à l'aide d'entreprises des campagnes d'arrachage manuel sur la bordure et les premiers mètres du lac.



- **L'Ambroisie à feuilles d'armoise** a été repérée par SONE sur la commune avec une très faible présence (quelques rares pieds) en septembre 2018 et septembre 2019. Des foyers importants d'infestation ont été observés en 2019 dans des champs de tournesol et soja sur les communes voisines d'Auzielle et d'Odars. Rappelons que le pollen de cette plante est fortement allergène et pose dans la région Rhône-Alpes un réel problème de santé publique.



- **Renouées asiatiques** : ces renouées présentent un risque environnemental important car elles se développent très rapidement, en particulier, dans les zones humides : de taille importante (3 à 4 mètres de haut), elles étouffent la végétation locale, appauvrissent la biodiversité, dégradent les berges et posent des problèmes aux activités humaines comme la pêche, l'agriculture ou la randonnée. La présence de deux espèces de renouées asiatiques (espèces en cours de détermination) a été repérée par SONE en octobre 2019 dans le secteur des jardins de Catala.



- **Les autres plantes herbacées (Vergerettes et Sénéçon du Cap)** sont bien présentes mais ne semblent pas susceptibles de poser dans les conditions de milieu de la commune des problèmes importants. Attention cependant à éviter les infestations de prairies par le Sénéçon du Cap car l'ingestion de cette plante provoque des lésions hépatiques pour les chevaux.
- **Deux arbres invasifs** sont aussi bien présents sur la commune : le robinier faux-acacia et l'ailante. C'est surtout le long des berges de la Saune ou de la Marcaissonne qu'il faut éviter leur pullulation car ces plantes ont tendance à éliminer les autres arbres ou arbustes, et, ont un système racinaire superficiel pouvant fragiliser les talus des rives lors de crues, par exemple.
- **D'autres plantes invasives ont été observées à proximité, en bordure de Garonne**, lors d'une sortie de SONE à la RNR Confluent Garonne-Ariège : Impatience (ou Balsamine) de l'Himalaya, Raisin d'Amérique.

Position de SONE : Plantes invasives, précautions à prendre et contrôle

- **Le développement de la Jussie au lac des Chanterelles** pose des problèmes environnementaux importants et nécessite des actions de gestion afin d'éviter de dégrader la biodiversité déjà altérée de ce site.
 - o Les chantiers d'arrachage manuel tels celui réalisé sous la responsabilité de la municipalité par une entreprise spécialisée, à l'automne 2019, paraissent bien adaptés. Les plantes, avec un maximum de racines, ont été prélevées en bordure du lac, sur les berges et dans les premiers mètres du lac. Elles ont été chargées dans des bennes puis évacuées. Le travail a été réalisé en prenant soin d'altérer au minimum les plants de massettes (roseaux). Ces arrachages sont à renouveler régulièrement.
 - o Il est par ailleurs conseillé de ne pas enlever les **Myriophylles en épis**, plantes aquatiques très présentes dans le lac, car elles permettent par leurs feuilles immergées d'améliorer l'oxygénation des eaux du lac.
- **Situations où des renouées asiatiques ont été repérées** : des mesures adaptées (arrachage, fauchage, bâchage...) sont à prendre rapidement pour éviter l'extension de ces invasives.
- **Situation où des ambrosies à feuilles d'armoise ont été repérées** : cette situation se trouvant dans un champ d'agriculteur, il est nécessaire qu'il soit informé et prenne les mesures techniques adaptées (travail du sol, rotations...) pour limiter le développement de ces plantes dans et au dehors de sa parcelle.
- **Observations, repérage de l'arrivée de plantes invasives**
 - o **L'observation régulière des zones humides** (lac, cours d'eau, fossés et prairies humides) qui sont particulièrement fragiles, est une action indispensable à mener afin d'identifier rapidement la présence d'une plante invasive en particulier de Renouées asiatiques mais aussi d'autres invasives dont on peut craindre l'arrivée dans ce type de milieu (Impatience de l'Himalaya...).
 - o **Le repérage d'une possible arrivée de l'Ambrosie à feuilles d'armoise** sur les bords des routes, des chemins, des zones remuées et dans les champs est importante pour que des mesures de contrôle de cette plante puissent alors être mis en œuvre rapidement, en raison des problèmes de santé importants que cette plante peut occasionner.

- **Sone s'engage** à contribuer à ce repérage de l'arrivée de plantes invasives en informant la Mairie si elle observe, lors d'une sortie, ce type de plante. L'identification précoce de la présence d'une invasive est en effet un point clef pour la mise en place rapide d'un plan d'action, au cas par cas.